



**Procès-verbal de séance du
Conseil Municipal**
SEANCE DU 16 MARS 2023

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de membres du Conseil Municipal | | L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 9 mars 2023 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFBURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Séverine VIGIER, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC, Laure-Hélène MASSON et Jérôme TADEUSZAK. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT Etaient excusés : Léa DUMOND Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Laure-Hélène MASSON Julie BERNICAL qui a donné procuration à Alain VAUZOUR |
| En exercice | 15 | |
| Présents | 12 | |

Appel des élus et vérification du quorum : 12 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan local d'urbanisme intercommunal Midi Corrèzien
- Achat Jeux et mobilier urbain 2023
- Questions diverses

Déroulé de la séance :

Délibération : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi Midi Corrèzien – **Pris acte à l'unanimité des membres à 14 voix**

Monsieur le Maire présente le PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal Midi Corrèzien.

Les membres du conseil municipal débattent de la présentation.

Concernant le point relatif aux résidences secondaires, il est rapporté que concernant Lanteuil, le pourcentage de résidences secondaires est de seulement 9% en comparaison de la moyenne observée sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'objectif de surfaces urbanisables à horizon 2038, les membres du conseil s'interrogent sur l'équité concernant la répartition des 284.9 hectares de surface à urbaniser.

Concernant la thématique du maintien des seniors, il est rappelé qu'un projet de résidence seniors sur la commune, actuellement à l'étude, est en total accord avec l'objectif affiché du PADD de maintenir les seniors sur notre territoire.

Concernant l'accompagnement du développement aux énergies renouvelables, il est fait remarque que le service des Architectes des Bâtiments de France devra participer à cet effort dans les secteurs soumis à leur avis afin de répondre à cet objectif affiché du PADD.

Concernant le maintien des pratiques agricoles, il est rappelé que la commune compte plusieurs exploitations et que leur maintien doit être assuré car le risque de voir leurs nombres diminuer dans les années à venir avec les départs en retraite est réel.

Concernant la protection des corridors écologiques et les espaces naturels sensibles, il serait important de prévoir un dispositif permettant de prévenir et/ou d'interdire les coupes rases et le dessouchage.

Concernant la lutte contre la désertification médicale, le renforcement de l'offre sur le territoire doit être encouragé afin de répondre aux besoins des populations.

Le conseil municipal acte les débats effectués pour le PADD.

Délibération : Achat mobilier urbain Année 2023 – Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'ALEC pour un montant de 6456.96€ HT. En comparaison, les modèles bancs et banquettes chez ALEC sont plus harmonieux.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

